CN930035
E100/FOU0
GAY/

ISRA - CNRA
Bibliothèque
BAMBEY

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA FILIERE ENGRAIS AU SENEGAL.

==========

par

Matar GAYE

Ins t itut Sénégalais . de Recherches Agricoles

Secte*ur Centre-Sud

Kaolack

C.N.R.A. - BAMBEY - S.D.I.
Date 02/03/93
Numéro 197/93
Mois Bulletin
Destinataire SDI

Avril 1989

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. MOTIVATIONS DES PAYSANS

2.1 Nécessité de l'engrais

2.2 L'engrais sur l'échelle des priorités du paysan

2.3 Conditions d'accès à l'engrais

2.4 Rentabilité de l'engrais

3. PRINCIPAUX INTERMEDIAIRES

3.1 La Société de Développement et de Vulgarisation Agricole

3.2 Les structures coopératives et la Caisse de Crédit Agricole

3.3 Les commercants privés

4. APPROVISIONNEMENT DES PRODUCTEURS ET UTILISATION DE L'ENGRAIS

4.1 Modalités d'acquisition

4.2 Utilisation de l'engrais chimique

4.3 Recours au fumier

4.4 Remarquer; générales

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusion

5.2 Recommandations

LISTE DES SIGLES

CNCAS Caisse Nationale de Crédit Agrcole du Sénégal

NPA: Nouvel le Politique Agricole

OPS: Organisme Privé Stockeur

SENCHIM: Sénégal Chimie

SIES: Société Industrielle d'Engrais au Sénégal

SONACOS: Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux au Sénégal

SODEVA: Société de Développement et de Vulgarisation Agricole

UNCAS: Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal

US-AID: United States Agency for International Development

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des engrais entre crédit et achat au comptant.

Tableau 2: Répartition du crédit-engrais par source

Tableau 3: Répartition des engrais utilisés par culture.

1. INTRODUCTION

La relance de la consommation d'engrais au Sénégal figure parmi les actions dites prioritaires dans le Plan de Développement Economique et Social en cours. Elle entre dans la stratégie globale pour redynamiser l'agriculture devenue comparable à l'exploitation minière. Le renversement de la tendance à une marginalisation de l'engrais constitue un défi majeur pour les pouvoirs publics. Les principes définis dans la Nouvelle Politique Agricole mettent l'accent sur deux paramètres à savoir la disponiblité physique de l'engrais auprès des paysans et son accessibilité sur le plan financier.

S'agissant du premier point, l'approche consiste à encourager la participation de nouveaux distributeurs et notamment les commercants privés et les organisations paysannes. Ces intervenant-s devront'& terme se substituer aux structures de l'Etat conformément à l'objectif de désengagement de la puissance publique.

En ce qui concerne l'accessibilité financière de l'engrais, les efforts ont pendant longtemps porté sur les subventions et les facilités de crédit (Programme Agricole). Les nouvelles orientations semblaient se fonder sur l'hypothèse que l'augmentation des revenus du mande rural par l'intermédiaire des prix au producteur est une stratégie plus efficace.

Sur Le plan institutionnel, la création de la Caisse Nationale de Crédit Agricole comme partenaire privilégié du monde rural constitue le principal support à la politique actuelle. En même temps, la réforme du système coopératif vise à promouvoir 1 'autonomie des coopérateurs à travers de nouvel les structures. Les Sociétés Régionales de Développement Rurale se trouvent dans la même mouvance. Leur nouvel. le démarche consiste à organiser les paysans en vue de leur confier plus de responsabilités.

Au bout de quatre années d'application de la NPA, le problème de l'engrais demeure plus que jamais actuel. Il s'agit ici d'en cerner les principaux aspects aussi bien au niveau de l'offre que de la demande. Les enquêtes informel les n'ont été menées que dans les régions de Fatick et Kaolack. ce qui donne au rapport un caractère partiel.

2. MOTIVATIONS DES PAYSANS

2.1, Nécessité de l'engrais

La nécessité de l'engrais comme facteur de production agricole peut être percue au moins sous trois angles.

11 y'a tout d'abord le souci de préserver le capital foncier national. La dégradation progressive de ce patrimoine qui appartient de droit à l'Etat inquiéte les pouvoirs publics. Si la tendance actuelle persiste avec les pratiques de l'agriculture minière, le préjudice sera lourd notamment pour les générations futures. Dans ce contexte, la fertilisation est avant tout une manière de compenser les pertes de potentialités naturelles du sol. La baisse de productivité dans l'agriculture est percue par l'ensemble des exploitants. Toutefois, le manque d'eau vient en tête parmi les facteurs évoqués. L'engrais est mentionné comme principal cause dan-; à peu près 35% des cas aussi bien pour les légumineuses que pour les céréales. Le centre et le sud du bassin arachidier sont les zones oh le problème de fertilisation a été le plu-; fréquemment souligné. Certains paysans partent du fait que leurs grand-pères n'ont jamais utilisé l'engrais pour conclure que ce n'est donc pas nécéssaire. Or, il s'agit de les convaincre que c'est en partie A cause de cela que l'engrais est devenu une nécessité.

En second lieu, on peut noter que les contraintes au niveau du capital foncier ne sont pas uniquement de nature qualitative. Sur le plan quantitatif, les disponibilités en terres cultivables sont naturellement limités. A l'échelle nationale, environ les deux tiers des superficies arables sont actuellement cultivées selon certaines estimations. Avec la pression démographique et le souci de préserver les forêts, l'intensification de l'agriculture est un impératif à moyen terme. De ce point de vue, la nécessité de l'engrais se pose plutôt en terme de "substitut ion" par rapport à la terre qui se raréfie.

Enfin, un troisième facteur qui explique la nécessité de l'engrais est

l' introdution de nouvel les cultures ou simplement de nouvelles variétés. 11 s'agit en général de spéculations à haut rendement potentiel mais qui sont très sensibles aux pratiques culturales en général et à la fertilisation en particulier. L'engrais est donc un complément indispensable a u matériel végétal pour que l a révolution v e r t e puisse devenir une réalité.

2.2 L'engrais sur l'échelle des priorités du paysan

Même si la fertilisation peut être percue à mains égards comme indispensable, l'engrais est loin d'être la seule nécessité chez le paysan. Il convient donc de cerner sa place dans la hiérarchie des besoins ressentis voire des préférences tout simplemement. A c e propos, l a principale difficulté consiste à éliminer sinon à minimiser l'influence conjoncturelle sur le classement dos priorités. Une évidence empirique qui ressort de différentes études menées dans les régions de Kaolack et Fatick est qua les semences et les vivres viennent toujours avant les engrais au niveau des préoccupations (KELLY, V. 1986; GAYE, M. 1988). Le fertilisant dans l'agriculture est en général comparé au sel dans la, cuisine. Même si c'est un condiment essentiel, la base du plat reste prioritaire. L'engrais n'est considéré que si tous les besoins jugés plus préoccupants sent satisfaits au moins à un certain degré.

2.3 Conditions d'accès à l'engrais

La vulgarisation de l'engrais au Sénégal a commencé en 1949. Cependant, la fabrication locale n'a démarré qu'en 1967 avec la SIES (Société Industrielle d'Engrais du Sénégal). Cette industrie naissante était confrontée 4 un probléme de demande intérieure relativement faible et à une vive concurrence sur le marché de l'exportation, Le soutien de l'Etat se traduisait par une garantie d'achat annuel portant sur soixante milles tonnes, soit la moitié de la capacité de production. L'engrais faisait

partie intégrante du Programme Agricole que les sociétés d'encadrement du monde rural étaient chargées d'exécuter. Un systéme de crédit fortement subventionné était mis en place par l'intermédiaire des coopératives. Sur toute la période 1976-1982, les prix de cession ont été maintenus à 25 F/Kg.

Avec la suspension du Programme Agricole en 1980, la garantie d'écoulement dont bénéficiait l'industrie est réduite de moitié. Pour la campagne 1981-82, les stocks d'engrais achetés par l'Etat ont finalement été distribues aux coopérateurs sans contre-partie en attendant la mise en oeuvre d'un nouveau système.

A partir de 1982-83, la formule de retenue à la source est devenue effective. Il s'agissait d'une ponction forfaitaire de 5 F sur chaque kilogramme d'arachide vendu dans les circuits officiels. Pour chaque coopérateur, cela donnait droit à une certaine quantité d'engrais au prorata du poids d'arachide commercialisé. Les quantités d'engrais distribués par ce systéme dépendaient donc du montant global des retenues collectées et non de la demande effective émanant des paysans. Dans bien des cas, les dotations individuelles étaient si dérisoires que les bénéficiaires ne les utilisaient pas pour ainsi dire. Le cas d'un chef d'exploitation qui nous disait avoir attaché tout son engrais dans un morceau de pagne pour l'accrocher à une poutrelle de sa case illustre bien le saupoudrage résultant du systéme.

L'instauration de la retenue a coincidé avec la levée des subventions de l'Etat sur l'engrais. Cela s'est traduit par une multiplication par quatre des prix au niveau de l'utilisateur. A partir de 1985-86, la retenue à la source dénoncée par les paysans fut abolie et les nouvelles orientations mettaient l'accent sur la vente au comptant. Deux mesures incitatives ont alors été prises. La première était l'augmentation des prix au producteur pour relever le pouvoir d'achat des paysans. La seconde consistait à mettre en ouvre une nouvelle subvention dégressive sur trois années avec un financement de l'USAID. Toutefois, sous le systéme transitoire de la

retenue que certain5 assimilaient à un achat forcé, le5 paysans n' avaient aucune idée du prix réel des engrais. La faiblesse des quantités recues qui découlait avant tout de la levée des subventions en 1'383 était plutôt attribuée à des irrégularités dans le système. Dp ce fait, la nouvelle subvention de l'USAID n'a pas été ressentie par rapport au prix des engrais de la retenue puisque ce dernier qui avoisinait 100 F/Kg était ignoré. Si la réalité des chiffres fait état d'une diminution notable des prix en première année de subvention dégressive (1986-87), la plupart des paysans ont percu plutôt une augmentation trop brusque, Au total, 93% des chefs d'exploitation sont d'avis que l'engrais n'a pas été subventionné au cours des trois dernières années. A ce propos, notre hypothèse est que l'attitude du paysan varie selon qu'il pense que l'Etat fait des bénéfices sur l' engrais ou subit des pertes pour le rendre plus abordable.

En ce qui concerne l'accessibilité physique, elle dépend de la densité du réseau de distribution. Au cours des deux dernières années, d, importantes améliorations ont été réalisées sur ce plan. En 1387, il s'agissait surtout de %a participation des OPS alors qu'en 1988 les coopératives rurales ont été des points de vente de l'UNCAS. Toutefois, la disponibilité physique de l'engrais auprès des paysans ne peut avoir d'impact que si les autres conditions ne sont pas prohibitives.

2.4 Rentabilité de l'engrais

La rentabilité de l'engrais est fonction de sa productivité physique, de son coût de revient et du prix des produits agricoles. Dans une certaine mesure, les deux derniers paramètres sont manipulables même si les marges de manoeuvre semblent assez limitées. ta productivité physique de l'engrais notamment dans l'agriculture pluviale est assez contoversée. Elle dépend de plusieurs facteurs dont la pluviométrie, la dose utilisée, le moment de l'épandage et les pratiques culturales en général. Selon les références théoriques, l'investissement dans l'engrais devient attractif lorsque le

ratio revenu additionnel / coût additionnel est supérieur ou égal à deux, Puisque les relations "input-output" sont relativement instables dans l'agriculture, il s'agit ici d'une simple moyenne qui prend le risque en compte. A ce propos, il est sauvent admis que la stratégie du petit producteur consiste non pas à maximiser un profit mais plutôt à minimiser un risque. Si par ailleurs l'engrais augmente l'incertitude des rendements comme le pensent certains avec l'expérience des années de sécheresse, sa marginalîsation découlerait aussi d'un souci de sécurité.

Sur le plan empirique, des enquêtes menées dans les régions de Fatick et Kaolack révèlent que pour le mil, environt 50% des producteurs interrogés n'ont aucune idée du gain de rendement que l'engrais peut apporter en année normale (KELLY V.A. 1986). Pour l'arachide, la proportion est de 33% de l'échantillon. Chez de tels individus, le fait de ne pas investir dans l'engrais se comprend puisque la base du calcul de rentabilité fait défaut même s'il s'agit d'une simple idée à priori.

3. PRINCIPAUX INTERMEDIAIRES

3.1 LA SODEVA

La SODEVA dant la zone d'implantation est le bassin arachidier intervient particulièrement dans le domaine des cultures. vivriéres. Le5 délégations régionales de Kaolack et Fatick sont concernées ici. Les Programmes de culture portent sur le maïs, le souna et le niébé. Depuis quel ques années, la SODEVA ne travaille qu'avec des groupements de producteurs. Certains d'entre eux sont reconnus sur le plan juridique, ce qui leur permet de s'adresser directement à la CNCAS au même titre que les structure5 coopératives. L'idée est de préparer le désengagement de la SODEVA tout au moins en ce qui concerne la fourniture d'intrants agricoles. A ce propos, il y'a lieu de retenir que le crédit constitue actuellement le principal lien entre le vulgarisateur et le paysan. La plus importante part revient à l'engrais en raison des quantités de semences relativement faibles quand il s'agit de cultures; vivriéres.

Tout paysan contractuel est tenu de mettre de l'engrais sur les cultures concernées. Cependant, il peut ne pas s'approvisionner à partir de la SODEVA. Les besoins sont recensés chaque année auprès des candidats potentiels. L'inscription n'oblige pas le paysan à prendre les quantités demandées, ce qui peut occasionner quelques difficultés.

La vente au comptant se fait au prix carreau-usine, lequel est multiplié par 1,3 quand il s'agit de cession à crédit. Si la SODEVA a pu supporter une telle politique, c'est simplement parce que les quantités achetée au comptant par les producteurs sont insignifiantes. Pour la délégation de Kaolack, le volume n'a été que d'une tonne toutes formules confondues sur l'ensemble des trois dernières campagnes agricoles. Cela représente moins de 0,03% de-; quantités cédées aux paysans sur la même période. Une telle situation fait penser que la promotion des ventes au comptant nécessite d'importantes subventions, tout au moins lorsque l'alternative du crédit twiste. Cependant, un autre point de vue est que

l'attachement des contractuels au crédit s'explique aussi par le désir d'avoir un élément concret qui oblige la SODEVA à les encadrer.

Les quantités d'engrais cédées aux paysans ont sensiblement augmenté depuis 1.986. D'une année à la suivante, elles sont presque multipliées par 2 tandis que le coefficient est inférieur à 1.2 pour les superficies correspondantes. La question se pose de savoir si cet accroissement résulte d'une demande globale plus substantielle ou d'un simple virememt au profit de la SODEVA. L'évolution des superficies donne plus de poids à la seconde hypothèse si l'an suppose que les doses épandues sur les cultures contractuelles ont été plus ou moins les mêmes d'une année à l'autre. Un déplacement de la demande d'engrais vers la SODEVA pourrait s'explique par la relative stabilité de ses prix qui ont même accusé une légère tendance à la baisse. Chez les autres distributeurs ayant bénéficié de la subvention dégressive, l'évolution des prix a été plutôt inverse. Au cours des trois derniéres années, les prix de cession du kg de B-18-27 par la SODEVA ont respectivement été de 104 F, 98 F et 96 F. Précisons que les engrais proviennent d'un même stock datant de 1985 et non encore épuisé. La baisse des prix peut avoir été dictée par un souci d'accélérer l'écoulement avant que la dégradation n'atteigne un certain degré. L'accentuation de la demande qui s'adresse à la SODEVA ne saurait s'expliquer uniquement par le facteur prix. En effet, l'accroissement des quantités concerne surtout l'urée dont les prix n'ont pas connu la même tendance décroissante. L'idée que les engrais distribués par la SODEVA sont de meilleure qualité est assez répandue en mi 1 ieu paysan. Le stock utilisé depuis 1985 vient de l'Espagne et on peut se demander si ceci explique cela. En tout cas' la 8-18-27, principale formule distribuée par la SODEVA est considérée comme polyvalente par les utilisateurs. La question qui se pose est celle de savoir si l'engrais livré dans le cadre des contrats est uniquement destiné aux cultures contractuelles. Des enquêtes antérieures menées à ce sujet ont révélé que ce n'est pas le cas (GAYE, M. 11387 b).

S'agissant des difficultés rencontrées par la SODEVA en ce qui concerne

les engrais, la première contrainte structurelle était liée à l'année budgétaire commencant en Mars chez les bailleurs de fonds. Certains retarde; aux conséquences facheuses étaient imputables à une telle situation.

En second lieu, l'estimation des quantités d'engrais à mettre en place se basait sur un recencement auprès des intéresssés. Cela se faisait 4 un moment oh la SODEVA n'était pas en mesure de donner des précisions sur les prix applicables. Tout changement à la hausse par rapport aux anticipations pouvait se traduire par des désistements lorsque l'information vient avant livraison du produit. Sur le plan empirique, le retard de l'engrais que la SODEVA achemine jusqu'au niveau des gr-oupements a été le principal facteur de désistement. Cela expliquait aussi certaines fluctuations dans les superficies de maïs., culture pour laquelle l'engrais est une nécessité ressentie.

Avec les moyens actuellement très limités, il. sera difficile pour la SODEVA de continuer à acheminer l'engrais jusqu'aux utilisateurs. Toutefois, le5 paysans à qui l'on reproche une certaine mentalité d'assistés tiennent encore à cette clause. Le transport secondaire entre dans la formation des prix à raison de 3 F/kg. La tentative de le faire exécuter directement par les paysans eux-mêmes dans le souci d'une responsabilisation progressive s'est heurté à une résistance de leur part. Beaucoup de contractuels semblaient prêts à renoncer purement et simplement. Le souci pour la SODEVA, de réaliser un programme chiffré met les paysans en position de force.

Le non contrôle de la commercialisation des récoltes n'est pas de nature 4 faciliter le recouvrement des dettes. Les difficultés ant été plus accentuées dans le cas du mil qui est plus que le maïs une culture de subsistence. Les bénéficiaires du crédit ne donnant pas de garantie réelle, le seul recours est de mettre l'accent sur la sensibilisation, la dynamique de groupe et la sanction. La structure officielle du pris de cession de l'engrais en 1988 comporte une rubrique tenant lieu de couverture contre le risque. Son montant équivaut à 2% du chiffre obtenu

en ajoutant au prix de revient un intérêt de 9,5% (taux nan annualisé). Pour la délégation régionale de Kaolack, le taux de remboursement des dettes est passé de 94% en 1986-87 à 90% la campagne suivante, ce qui traduit une certaine dégradation. La principale différence entre ces deux campagnes est que le maïs a largement cédé du terrain au mil dans le programme mis en place.

S'agissant des actions promotionnelles, il s'avère que les essais conduits en milieu paysan sont principalement des démonstrations de variétés culturales plutôt que d'engrais. Le point de vue qui se dégage est qu'en matière d'engrais, les contraintes d'accessibilité. sont de loin plus déterminantes que celles liées à la vulgarisation. Toutefois, la reprise d'anciens thèmes sur la fumure organique ne serait pas superflue selon d'autres opinions. L'argument est que les potentialités dans ce domaine sont sous-exploitées puisqu'il n'est pas rare de voir du fumier jeté comme ordure ou utilisé pour boucher des trous sur les routes.

3.2 Structures coopératives et Caisse de Crédit Agricole

La mise en place de l'engrais pour la vente au comptant a été quasi généralisée au niveau des coopératives-mères en 1'388. Le produit est acheté au comptant à la ÇENCHIM par l'Union des Coopératives sur ses marges de commercialisation arachidiére. Il s'agissait de répondre aux doléances des paysans désireux d'avoir de l'engrais auprès d'eux. Si l'Union n'avait pas répondu à l'appel, affirment certains dirigeants, les paysans diraient que leurs responsables ne valent rien ou que leur organisation n'a pas sa raison d'être. Il fallait aussi tirer profit des dernières subventions de l'USAID, ce qui ne laissait pas beaucoup de temps pour réfléchir davantage sur les modalités d'intervention. En somme, la participation des structures coopératives à la vente. de l'engrais a été une décision quelque peu improvisée.

Les stocks placés au niveau de chaque coopérative était déterminés en fonction de son importance comme point de collecte et de l'existence d'un

marché hebdomadaire comme pâle d'attraction. Pour trois quarts des coopératives dans les régions de Kaolack et Fatick, les membres de bureau déclarent n'avoir pas formulé de demande pour vendre l'engrais. Les quantités écoulées au comptant représentent environ 10 p.100 des stocks mis en place. Les performances réalisées s'avèrent assez variables d'un cas à l'autre. Ainsi, plus d'un quart des coopératives n'ont réussi à vendre la moindre quantité d'engrais. Par contre, 13% ont pu écouler plus de la moitié de leurs stocks. La variable géographique n'a pas eu un impact particulier sur le5 performances enregistrées. La stratégie adoptée par quelques coopératives et consistant à répartir les stocks sur plusieurs points de vente n'a pas non plus fait une différence notable. Par conséquent, l'accessibilité physique du produit serait moins déterminante que les autres facteurs jouant sur la demande. A ce propos, même les sensibilités politiques semblent avoir leur importance.

Si l'on ne considère que les coopératives dont les responsables ont formulé des demandes quantifiées, les résultats obtenus n'ont pas été meilleurs que dans les cas où l'engrais était reçu par les responsables à contre coeur pour ainsi dire. On peut donc s'interroger sur l'aptitude des dirigeants nouvellement responsabilisés à évaluer les besoins solvables des coopérateurs qu'ils représentent auprès des autorités.

S'agissant des contraintes spécifiques, la participation des coopératives à la vente de l'engrais se heurte tout d'abord à un manque d'infrastructures. La majorité d'entre elles ne disposent pas de magasins leur appartenant. C'est ainsi que dans presque 30 p. 100 des cas, les engrais étaient stockés à ciel ouvert. Des enclos réservés à la mise en fourrière d'animaux en divagatian ont même été utilisés pour la circonstance. Certaines coopératives ont pu accéder à des magasins privés, ce qui ne saurait être une solution à long terme.

Garantir fa sécurité des stocks mais aussi des produits de la vente a été une autre difficulté majeure rencontrée par certains responsables. Quelques cas de vol ont même été signalés. Dans l'ensemble, les pertes de stock se situent autour de 1 p. 100.

Quant aux difficultés d'écoulement de l'engrais, elles sont généralement imputées à la cherté du produit et au faible pouvoir d'achat chez les paysans. Parmi les autres causes évoquées, on peut notamment citer la priorité donnée aux semences d'arachide dans l'allocation des ressources. L'espoir d'une distribution à crédit constitue également un facteur non négligeable. Le raisonnement des paysans est que les stocks non vendus ne pourraient pas être gardés sur place jusqu'à la prochaine campagne; les conditions de stockage ne pouvant en aucune manière permettre cela. Par ailleurs il serait difficile voire impensable de retourner les produits à l'usine. Ce calcul n'a pas été faux puisque les stocks ont finalement été enlevés par les sections villageoises ayant obtenu un crédit de la CNCAS.

Dans les zones frontalières, la concurrence du marché Gambien est également mentionnée parmi lles facteurs expliquant la mévente de l'engrais.

Par ailleurs, les responsables de coopératives soulignent avec insistance le fait qu'ils soient obligés de sacrifier tout leur temps pour s'occuper de la vente des produits. La présence quasi permanente est requise pour servir d'éventuels clients et veiller sur les stocks. La non rémunération de ce nouveau service jugé très contraignant est particulièrement mi5 en relief.

L'intervention de la CNCAS consistait à acheter l'engrais de l'Union des Coopératives pour la céder à crédit aux sections villageoises.

L'accès des sections au crédit était soumis aux conditions suivantes:

- Ne pas avoir d'arriérés auprès de la CNCAS ou de l'UNCAS.
- Déposer un capital social à la CNCAS.
- Verser une somme de 23.000 F pour frais de dossier.
- S'acquitter d'un apport personnel équivalant à 15 p.100 de la valeur des quantitées d'engrais demandées. Les taux d'autofinancement exigés sont de 20 p.100 pour le matériel agricole et 35 p.100 pour les semences d'arachide. Le nombre de sections ayant bénéficié du crédit CNCAS est estimé à 50 p.100 dans la région de Kaolack et 25 p.100 dans celle de

Fatick. Au niveau de l'agence locale de la CNCAS couvrant les deux régions, la structure de l'exgigible est la suivante:

- Semences 67,6 p.100
- Engrais 21,3 p.100
- Matériel 1,3 p.100
- Divers 9,7 p.100.

Les distorsions qui ont rendu l'engrais plus accessible que la semence ont été moins déterminantes que la hiérarchie des priorités ou plus précisément des préférences chez les paysans. Il n'est pas non plus exclu que des demandeurs de crédit prennent ce qui est plus accessible pour satisfaire des besoins plus préoccupants après conversion.

Le principal défi pour la CNCAS consiste à gérer le risque inhérent au crédit destiné à l'agriculture pluviale avec des partenaires ne pouvant offrir qu'une caution morale. Au plan national, l'enveloppe mise à la disposition des paysans pour l'acquisition d'engrais n'a été utilisée qu'à hauteur de 46% . la question se pose de savoir qu'est-ce qui explique cette absence d'engouement vers ce que l'on croyait être une aubaine. Dans les régions de Kaolack et Fatick, les sections villageoises qui n'ont pas bénéficié des crédits de la CNCAS en 1988 évoquent les raisons suivantes:

- Conditions inacceptables 33 p. 100.
- Information tardive 28 p.100
- Contrainte des apports 22 p.100
- Existence d'arriérés 8 p.100
- Démarches compliquées 7 p.100
- Divers 2 p.100.

La non participation s'explique donc avant tout par le caractère jugé inacceptable des conditions posées. Il s'agit surtout des prix de cession appliqués.

A propos de l'information tardive, elle est en liaison avec les délais de versement des apports personnels fixés au 31 Mars 1988.

La contrainte des apports personnels suppose que les paysans qui la

mentionnent étaient intéressés mais incapables de répondre à la condition d'autofinancement. La somme forfaitaire de 25.000 F pour couvrir les frais de dossier devient un facteur dissuasif pour les individus intéressés lorsque la demande du groupe est faible avec un petit nombre de candidatures.

Dans certains sections ayant des arriérés, un petit effort aurait suffi pour solder les comptes. Si cela n'a pas été fait, c'est sans doute parce qu'il ne s'agissait pas d'une condition suffisante pour accéder au crédit comme cela a Bté le cas en 1986 avec l'UNCAS.

Le caractère compliqué des démarches est lié au fait que les paysans ne sont pas habitués à traiter directement avec le système bancaire régi par un certain nombre de formalités administratives.

3.3 Les commercants privés

L'implication des commercants privés dans la distribution de-; intrants agricoles est un sujet d'actualité. Pour ce qui concerne 1 'engrais plus particulièrement, une opération a été lancée en 1987 avec les OPS. L'ypothèse était que la réadmission des commercants dans la collecte des arachides favorise leur intervention au niveau de l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production. Dans les régions de Kaolack et Fatick, environ un OPS sur deux a été participant. Il est remarquable de constater que c' était surtout ceux qui n'avaient pas une expérience d'anciens traitants.

Les quantités par individu varient de 10 à 50 tonnes. Les formules NPK correspondent à 96,5 p. 100 du volume global et le reste se compose d'urée. L'engrais 6-20-10 représente 54,5 p.100 du NPK contre contre 39 p.100 de 14-7-7 et 6,5 p.100 de 8-18-27. Ces chiffres semblent refléter un certain penchant des OPS en faveur de l'arachide, ce qui ne serait pas difficile à comprendre.

Dans l'ensemble, 82 p.100 des stocks ont été cédés à crédit et 13 p.100 vendus au comptant. te reste aurait été personnellement utilisé car

beaucoup d' OPS sont aussi de grands producteurs.

La principale difficulté mentiannée se situe au niveau de l' écoulement du produit. En effet, la plupart des intervenants ont octroyé des crédits malgré eux pour se débarrasser d'une marchandise qu' ils crayaient à tort pouvoir vendre au comptant. La réticence des OPS nantis d'une plus grande expérience du monde rural traduisait certainement une meilleure appréciation des réalités.

Après cette première opération, tous les participants se sont retirés au moins provisoirement. Les raisons évoquées sont partout les mêmes. Il s'agit de l'impossibilité de vendre l'engrais au comptant et de la difficulté de recouvrement des dettes accordées aux paysans. Les taux de recouvrement déclarés varient de 15 à 95 p.100 avec une moyenne de 69 p.100. Cela n'est pas encourageant si 1'on sait que la campagne agricole a dans l'ensemble été jugée bonne en 1987-88.

Les marges de commercialisation dues aux OPS par la SONACOS servaient de garantie à la SENCHIM qui livrait les engrais à crédit. Avec le fameux pro'bléme des abattements que la SONACOS récupère sur ces mêmes marges, les sommes restantes ne pouvaient pas toujours couvrir la facture engrais. Certains OPS actuellement menacés de saisie trainent encore des dettes mises sur le compte des abattements qualifids de vol organisé. Concernant ceux qui n'ont jamais participé à la distribution de l'engrais, le5 principales raisons évoquées sont les suivantes:

- Prix trop élevés 60 p.100
- Incertitude sur les points de collecte 25 p.100
- **Divers** 15 p. 100

Le niveau des prix constitue de loin le premier facteur qui explique la méfiance de ceux qui sont restés à l'écart. Ils pensent que même dans le cas d'une cession à crédit, les prix actuels ne sont dissuasifs que pour les paysans qui n'ont pas l'intention de rembourser.

Lorsque l'OPS n'a pas la certitude de conserver un point de collecte donné, il n'est pas disposé à y placer de l'engrais quand il s'agit de crédit. En cas d'éviction ou d'attribution du point à un autre

intervenant, le recouvrement des dettes serait très difficile voire impossible. Au marnent où les paysans demandent l'engrais, l'incertitude demeure encore à propos des zones d'intervention pour la prochaine capmpagne de collecte.

Parmi les raisons diverses, an peut retenir le caractère saisonnier très marqué du commerce des engrais en zone d'agriculture pluviale. Tout stock non écoulé jusqu'à une certaine période de l'hivernage devra en principe attendre l'année suivante avec toutes les conséquences que cela implique. Plus de 30 p.100 des OPS ne disposent pas de magasins pour le stockage ~~pour~~ de l'engrais. Certains d'entre eux ne sont pas des commercants professionnels et la distribution de l'engrais ne les intéresse pas.

A la question de savoir quelles sont les mesures qui pourraient favoriser leur participation à l'approvisionnement du monde rural en engrais, tous les répondants sont d'avis qu'il faut avant tout baisser les prix. Cependant, les niveaux jugés compatibles avec la vente au comptant sont relativement bas et se situent en moyenne autour de la moitié du prix de l'arachide au producteur.

L'existence d'un système de crédit pour les semences d'arachide est également mentionnée comme une condition nécessaire. La raison est que sans assez de semence6 le paysan ne pense généralement pas à l'engrais.

4. APPROVISIONNEMENT DES PRODUCTEURS ET UTILISATION DE L'ENGRAIS

4.1 Modalités d'acquisition.

Dans le cas des engrais chimiques où l'autoapprovisionnement est exclu, les seules alternatives sont le crédit et l'achat au comptant. Sur la période des trois derniéres années, les quantités d'engrais obtenues par les exploitants se repartissent en fonction du mode d'acquisition selon le tableau suivant:

Tableau 1 Répartition des engrais entre crédit et achat au comptant

	1986	1987	1988	Total
Comptant	53,8%	53,5	45,8%	51%
Crédit	46,2%	46,5%	54,2%	49%

Source: Résultats enquêtes SENAGROSOL

Au cours de ces trois dernières campagnes agricoles, les achats d'engrais au comptant ont accusé une certaine baisse aussi bien en terme relatif que sur le plan du volume. Parallèlement, le crédit a évolué en sens inverse, ce qui explique une certaine tendance croissante des quantitités globales d'engrais cédées aux paysans. Celles-ci ont été plus ou moins stables avant 1987-88, année à partir de laquelle une hausse d'environ 6% a été enregistrée. L'implantation progressive de la CNCAS pourrait expliquer cette évolution. Le crédit obtenu se répartit entre les différents distributeurs selon le tableau suivant:

Tableau 2 Répartition du crédit-engrais par source.

	1986	1987	1988	Total
Coop.	11%	17%	11%	13%
Commerc.	12%	13%	9%	11%
SRDR	66%	66%	61%	64%
ONG	11%	4%	19%	12%
Total	100%	100%	100%	100%

Source: Résultats enquêtes SENAGROSOL.

Les SRDR sont encore de loin les principaux fournisseurs d'engrais à crédit. Dans le Vé 1 ingara-Kolda, elles n'ont pratiquement pas de concurrents privés. Au niveau des zones de Sédhiou et Tamba-Bakel leur part en 1988-89 est de l'ordre de 80%.

L'Intervention des commercants privés est par contre relativement faible. Elle est néanmoins trés significative dans le Nord et le Littoral où ils sont 1 es principaux créanciers. L'agriculture irriguée qui présente moins de risque constitue le facteur distinctif de ces zones.

Ma l gré son impor tance comme sour ce d'approvisionnement, le crédit ne concerne qu'une minorité de producteurs. Ainsi, depuis la suspension du Programme Agricole à partir de 1980, environ quatre chefs d'exploitation sur 5 déclarent n'avoir pas obtenu de l'engrais à crédit auprès des coopératives, des SRDH ou des ONG. Le rapport est de 1 sur 100 lorsqu'on considère ceux qui o n t au moins une fois trouvé de l'engrais à crédit provenant d'autres sour ces y compris les commercants privés.

S'agissant des achats au comptant, la stratégie préconisée est de veiller a ce que l'engrais soit disponible en milieu rural au moment oh les paysans ont de l'argent c'est-a-dire pendant la campagne de commercialisation agricole. Néanmoins, les expériences tentées au cours de ces dernières années n'ont donné que de' timides résultats. Dans le bassin arachidier, un peu plus du quart des achats au comptant depuis 1986 ont été réalisés durant la campagne de commercialisation. De nombreux paysans ont tendance à vouloir dif férer leurs achats pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, certains utilisateurs potentiels n'investissent pas dans l'engrais avant que l'hivernage n'atteigne un certain stade. Ce comportement reflète e n généralune stratégie face à quelque-, incertitudes. Celles liées à la sécurisation de la nourriture et du capital semencier sont les plus déterminantes. Le déficit vivrier, l'impossibilité d'obtenir des semences à crédit et même un sinistre en début de campagne nécessitant des resemis sont autant d'éventualités prises en compte. Tout cela signifie que l'encaisse financière de sécurité ou ce qui peut en tenir lieu

est généralement préférable à la détention d'un stock d'engrais.

Par ail leurs, lorsque le5 quantités que l'on peut acquérir sont relativement limitées au regard des besoins, l'épandage se fait de manière selective en fonction de plusieurs critères. L ' apparence physique des plantes, leur densité et les dates de semis sont souvent mentionnées. Dans une tel le situation, il est évident que les "besoins réduits" ne peuvent pas être cernés à l'avance.

Dans bien de cas, le fait de ne pas acheter tôt reléve d'un autre raisonnement qui est que pendant l' hivernage on peut trouver l' engrais bon marché chez les paysans revendeurs. En effet, l a distribution d' intrants a toujours alimenté un circuit parallèle avec des prix nettement plus abordables.

Les contraintes d'espace et le danger toxique que représente l'engrais pour les enfants et les animaux domestiques sont autant de facteur5 qui jouent selon les paysans. Pour certains d'entre eux, le stockage à longue durée comporte U n coût d'opportunité prohibitifIl s' agit du manque à gagner par rapport à d'autres alternatives telles que **l'achat** d'animaux ou l e petit commerce.

4,2 Ut ilisation de l'engrais chimique

Les quantités d'engrais épandues par l'ensemble des exploitants agricoles 3nt régulièrement augmenté sur la période des trois dernières années. Le taux d'accroissement annuel moyen est de l'ordre de **11,7%.** Toutefois, il y a lieu de tenir compte de l'évolution des superficies cultivées sur la même période. Un note en moyenne un écart de **12%** entre les quantitiés obtenues et ce yui est effectivement épandu. Si l'on suppose que ceux qui achètent au comptant ne revendent pas et que tout l , engrais non épandu est é coulé sur **Le marché,** les reventes correspondent presque au quart des quantitités obtenues a credit.

Pour les chefs d'exploitation qui sont les principaux utilisateurs

d'engrais, une parfaite couverture de leurs besoins personnels lors de la derniére campagne aurait donné des doses moyennes de 100 kg de NPK par hectare pour le5 légumineuses contre 130 kg/ha pour le maïs et 70 kg/ha pour le mil. Ces données sont quel que peu approximatives car pour le niébé et le sorgho qui représentent au total 3,5% des Serres cultivées en 1988, toutes 1es superficies sont traitées comme appartenant aux chefs d'exploitation. Théoriquement, ces chiffres constituent un indicateur de ce que les paysans considèrent comme étant des doses optimales. La demande potentielle serait donc surestimée lorsqu'elle se base sur les normes vulgarisées. Il reste que dans la pratique, les doses recommandées sont tres loin d'être atteintes. A l'échelle nationale, les objectifs fixés pour la campagne 1988-85 en rapport avec le plan céréalier n'ont été réalisés qu'à 47 p.100.

Toutes formules confondues, les engrais chimiques utilisés par les exploitants agricoles se répartissent entre les différentes cultures selon les modalités suivantes:

Tableau 2 Répartion des engrais utilisés par culture.

	1586	1987	1988	Total
Légumineuses	12%	12%	15%	13%
Céréales	24%	31%	34%	30%
Coton	25%	25%	25%	25%
Maraichage	39%	32%	26%	32.

Source: Résultats enquêtes SENAGROSOL

Ces chiffres sont à interpréter à la lumière des rapports de superficie entre les dif f éventes cul tures. Durant la campagne 1988-89, les légumineuses rouvraient 47% des terres cultivées contre 48,5% pour les céréales, 3X pour le maraichage et 1,5% pour le coton. Par comparaison aux légumineuses, les céréales bénéficient d'une certaine priorité en matiére de fertilisation. Cependant, la question reste de savoir s'il s'agit d'une simple préférence ou plutôt d'une contrainte. En effet, les paysans sont d'avis que si les quantités d'engrais sont réduites, mieux vaut les mettra

sur le mil car l'épandage autour du poquet C et non à la volée) permet de couvrir plus de surface, Cela explique la relative faiblesse des doses jugées suffisantes pour cette culture. L'idée que les formules destinées aux céréales sont de meilleure qualité peut également jouer sur les choix.

Si l'on se limite toujours à la campagne 1988-89, les doses effectives par hectare sont les suivante-:

- Légumineuses 3 kg
- Coton 150 kg
- Céréales 7 kg
- Cultures maraîchères 80 kg

La particularite du coton est qu'il est cultivé sous contrat avec fourniture d'engrais à crédit. Il s'agit de la seule culture pluviale oh le problème de fertilisation ne semble pas encore se poser. En ce qui concerne les céréales et légumineuses, les doses calculées ne tiennent pas compte de l'épandage sélectif. Les chiffres seraient sans doute plus significatifs si l'on se limitait aux superficies effectivement fertilisées. Pour les cultures maraichères, l'engrais occupe une place privilégiée mais sur le plan quantitatif, on est encore bien en decà des recommandations.

4.3 Recours au fumier

L'apport de fumier sur les champs de case est réalisé par presque trsiç quarts des exploitants. Dans 83 % des cas, il s'agit de simple épandage par opposition au parcage qui est relativement limité. Hors des champs de case, le fumier est utilisé environ par un chef d'exploitation sur deux.

Le nombre d'animaux en stabulation constitue une première limite à la disponibilité de fumier. A cet égard, le recul de la traction bovine n'est pas de nature à améliorer les choses. Paral lèlement, les fosses de compostage vul garisées par la SODEVA ont pratiquement disparu. En autre, les contraintes logistiques sans compter la main d'oeuvre de contre-saison pour raient expliquer une sous-utilisation des potentialités.

Sur le plan qualitatif, le fumier n'est généralement pas considéré comme un parfait substitut à l'engrais chimique. Si son effet sur les céréales est dans l'ensemble très apprécié, tel n'est pas le cas lorsqu'il sagit d'arachide. Beaucoup de paysans pensent que le fumier marque bien sur la paille mais au détriment des gousses. L'explication donnée est qu'il favorise la prolifération des iules qui causent de nombreux dégâts. Selon d'autres opinions, l'impact du fumier sur les mauvaises herbes et sur la sensibilité des plantes au déficit pluviamétrique est encore plus accentué. Certains soutiennent même que le fumier de cheval qui constitue la majeure partie des disponibilités au niveau des concessions favorisent la striga sur le mil. Toutes ces considérations signifient que l'alternative de la fumure organique n' autorise pas beaucoup d'optimisme comme solutiun à moyen terme.

4.4 Remarques générales

En dehors des contraintes liées à l'approvisionnement, l'utilisation de l'engrais selon les normes recommandées se heurtent à d'autres contraintes. Par rapport au calendrier cultural, l'épandage se fait le plus souvent après sarclage pour ne pas nourrir les adventices au détriment des cultures. En outre, les paysans préfèrent attendre jusqu'à ce que les pluies deviennent plus abondantes en vue d'éviter le flétrissement des plantes. Cela peut mener A la catastrophe en cas de rupture des précipitations. Toutes ces considérations pratiques qui retardent l'apport d'engrais tendent à réduire l'incidence directe en faveur de l'effet résiduel. Un tel phénomène est de nature à décourager l'utilisation de l'engrais sur les terres qu'on n'a pas la certitude de cultiver l'année suivante. Les considérations s'appliquent surtout aux producteurs dépendants à qui l'on attribue des parcelles pour La durée d'une saison.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5 . 1 Conclusion

La problématique de l'engrais au Sénégal se pose dans un contexte général de mutation structurelle qui a profondément bouleversé les conditions d'accès. Il's'agit surtout du niveau des pris et de la restriction du crédit depuis la suspension du Programme Agrricole. En ce qui concerne les prix, le seuil de renonciation est dèjà dépassé pour la majeure partie des acquéreurs potentiels lorsque l'engrais doit être payé au comptant.

Les intermédiaires commer ciaux comme les paysans considèrent que 1 'engrais est trop. cher. Cependant, la notion de cherté est relative et peut s'apprécier en fonction de plusieurs paramètres. Dans la pratique, le calcul de rentabilité comme base de décision ne va pas au delà d'une comparaison entre le pris de l'engrais avec celui des produits agricoles. A ce propos, les condit ions qui ont prévalu sous le Programme Agricole pèsent encore sur les jugements. Pour une bonne partie des paysans, la cherté de 1 ' engrais résulte aussi de la faiblesse de leur pouvoir d'achat. Quand on n'a rien, disent certains, seul ce qui est gratuit n'est pas cher. Une tel le situation renvoie au fameux cercle vicieux de la pauvreté qu'il s'agira donc de briser. Les principaux noeuds sont la productivité agricole qui dépend en partie de l'utilisation de l'engrais et les revenus réels directement liés au système des prix dans son ensemble.

Naturel lement, l'engrais est en compétition avec d'autres besoins au niveau de l'allocation des ressources disponibles. A cet égard, sa place sur l'échelle des priorités n'est pas de premier ordre. Même si 1 'on se 1 imite aux facteurs de production agricoles, les préférences pour les pratiques extensives ne constituent pas une donnée nouvel le.

Chez la plupart des paysans, l'incidence des paramétres exogènes sur la var iabilité des rendements est considérée comme plus déterminante que celle de 3 'engrais. C'est pour cette raison que la fertilisation occupe une plus

grande place dans l'agriculture irriguée car son effet comme facteur de différenciation est dans ce cas plus apparent. En univers aléatoire comme celui de l'agriculture pluviale, les principes conventionnels de la rationalité économique du producteur sont relativement plus difficiles à manier. Même si l'engrais correspond à un besoin ressenti, le caractère probabiliste du résultat final joue négativement sur les décisions. Celles-ci ne sont pas toujours guidées par des stratégies de maximisation lorsque l'incertitude et l'aversion au risque atteignent certains degrés.

S'agissant des intermédiaires commerciaux, la difficulté de vendre l'engrais au comptant constitue un obstacle de taille. Même lorsque les marges commerciales sont théoriquement incitatives, cela ne suffit pas pour attirer les distributeurs privés quand elles ne sont pas effectivement réalisables.

Il est supposé que l'intervention des OPS favorise le développement du crédit informel, ce qui donnerait aux paysans du bassin arachidier un meilleur accès à l'engrais. Sur ce plan, la première expérience que beaucoup de participants ne semblent pas encore décidés à renouveler était plutôt exceptionnelle. En effet, ces nouveaux distributeurs ont su à postériori que la cession à crédit était la seule garantie d'écoulement des stocks déjà sur place. Leur déception renforcée par les difficultés de recouvrement des dettes est telle que leur retour en masse est peu probable. Il s'y ajoute que dans les conditions normales, le traitant n'accorde le crédit de campagne que si l'hivernage est pratiquement sauvé. Cette stratégie de minimisation du risque n'est pas applicable à l'engrais dont les paysans ont besoin à un moment où l'incertitude est encore totale au sujet de la campagne,

En ce qui concerne les Sociétés Régionales de Développement Rural, le fait qu'elles fournissent les facteurs de production à crédit assure la clientèle nécessaire pour réaliser leurs programmes de vulgarisation. Il s'avère aussi que le contrôle de la collecte des produits faisant l'objet de leurs interventions est un atout majeur pour le recouvrement des

créances dont l'engrais est en général la principale composante. Compte tenu de cette situation, on peut s'interroger sur le principe de leur dépérissement au regard des différentes fonctions qu'elles remplissent. Si l'approvisionnement du monde rural en facteurs de production et la collecte des produits agricoles peuvent intéresser le secteur privé, tel ne semble pas être le cas pour la vulgarisation. Celle-ci n'est réductible à du marketing que si l'exploitation agricole fonctionne comme une véritable entreprise d'affaires, ce qui est encore l'exception plutôt que la règle.

5.2 Recommandations

Les conclusions de l'étude annoncent déjà un certain nombre de recomandations qu'il s'agira simplement de préciser ici.

La première est la nécessité d'une baisse du coût de revient de l'engrais au niveau du paysan. Tous les éléments constitutifs de ce coût sont à examiner en vue d'identifier les possibilités qui s'offrent. La fabrication, le transport et la rémunération des disributeurs sous forme de marges commerciales ou de taux d'intérêt sont les principaux axes à considérer. Au plan industriel, le niveau actuel du prix carreau-usine est considéré comme incompressible toutes choses égales par ailleurs. Seule la fabrication de nouvelles formules moins coûteuses peut permettre une réduction significative des prix. Suite à l'expérience de l'engrais 0-15-20, cette solution doit être envisagée avec beaucoup de prudence. S'agissant de la rémunération des intermédiaires commerciaux, la marge de manoeuvre semble relativement limitée. L'intervention du secteur privé que l'Etat cherche à encourager ddpend des gains potentiels que l'engrais peut offrir par rapport à d'autres alternatives généralement moins risquées. Il s'y ajoute qu'au niveau du crédit informel dont le développement est souhaité, il n'est pas possible de réglementer les taux d'intérêt. Pour ce qui concerne le transport primaire, sa part actuelle dans la formation du prix de revient se situe en moyenne au voisinage de 9 francs par

kilogramme. Cela signifie que même des gains substantielles à ce niveau seulement n'auraient pas d' incidences significatives sur l'accessibilité de l'engrais. Néanmois, pour la zone de Tamba où le chiffre atteint presque 17 francs et celle de St Louis (presque 12 francs:), les possibilités d'une réduction méritent d'être explorées. La formule de l'appel d'offre aux transporteurs y compris la Régie des Chemins de Fer peut s'appliquer.

En somme, les paramètres endogènes qui déterminent le pris de cession aux paysans offrent des possibilités tout à fait réduites si l'on raisonne à court terme. Dans l'immédiat, l'engrais ne peut être sensiblement plus abordable pour l'utilisateur sans une certaine subvention peu importe à quel niveau de la chaine. Compte tenu du mode de raisonnement chez la plupart des paysans, le prix de l'engrais ne doit pas être aussi élevé que celui des produits agricoles qu'ils vendent sur le marché officiel. Ne serait-ce que pour des considérations d'ordre psychologique, un rapport qui n'est pas inférieur à 1, unité suscitent toujours des attitudes négatives. De ce point de vue, la hausse des prix aux producteurs aurait pratiquement le même effet qu' une subvention de l' engrais. Les contraintes de part et d'autre militent en faveur d, une conjugaison des deux approches. Toutefois, le rapport de pria jugé compatible avec une relance effective de la fertilisation est de l'ordre de un demi, Cela doit constituer un objectif à plus long terme dans le cadre de la recherche d, une solution industrielle qu'il faut éviter d'improviser. Sur le plan administratif, l'importation libre de l'engrais offre une autre perspective qui reste à évaluer par rapport à son incidence éventuelle sur le niveau des prix.

II a été souligné que pour diverses raisons, beaucoup de paysans ne pensent pas à l'engrais avant l'hivernage. Dans bien des cas, les besoins s'expriment à un moment oh les moyens financiers pour les satisfaire <ont en général très réduits. Cela signifie que même si les prix deviennent plus abordables, il faudra des facilités de crédit pour que la relance de l'engrais soit effective. A ce propos, le plus grand problème qui se pose est celui du risque accentué par l'absence de garanties réelles chez les

paysans. Par conséquent, la solution à moyen terme est de faire en sorte que l'idée de caution solidaire et de responsabilité collective puisse se matérialiser. Pour cela, les organisations de producteurs doivent disposer d'une certaine assise financière sans laquelle elles seront incapables d'offrir suffisamment de sécurité aux créanciers. Dans le cas des structures coopératives, les marges commerciales qu'on envisage de rétrocéder partiellement à la base pourraient alimenter un fonds de garantie des dettes contractées. Les groupements organisés s'adresseront aux fournisseurs de leur choix, qu'il s'agisse de la CNCAS, des SRDR ou des commerçants privés.

Quant aux difficultés liées à la place de l'engrais sur l'échelle des préférences notamment dans le bassin arachidier, un système de jumelage au niveau du crédit serait le seul moyen de contourner le problème. Plus concrètement, tout demandeur de semences d'arachide devrait obligatoirement prendre au minimum la même quantité d'engrais par exemple. Toutefois, le choix des formules devra être laissé à l'appréciation du paysan. La contrainte des apports personnels favoriserait une certaine substitution de l'engrais aux semences plutôt qu'un gonflement des crédits globaux. Au cas où la CNCAS cesse d'intervenir dans le domaine des semences, l'engrais aura déjà créé un marché propre si les utilisateurs sont réellement convaincus de son intérêt par rapport aux méthodes extensives. Cela suppose que le système s'applique pendant un certain nombre d'années (5 au moins) et que Les formules cédées aux paysans soient techniquement efficaces.

En ce qui concerne les SRDR, leur plan de dépérissement progressif doit tenir compte des liens entre les différents aspects de leurs interventions. Privatiser ce qui semble privatisable en faisant fi de ces liens risque d'entraver les fonctions dont le maintien serait encore indispensable.

BIBLIOGRAPHIE

1. GAYE, M. (1987 a)
Les Sections Villageoises et le Crédit
Dakar, Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'économie Agricole de l'ISRA, Sept. 1987.-27 p. (Document de travail 87-1)

2. GAYE, M. (1987 b)
Enquête sur l'Acquisition et l'utilisation des intrants Agricoles dans les Régions de Kaolack et Fatick. Campagne 1986-87.
Dakar, Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie Agricole de l'ISRA. Document de Travail 87-4; 38 p,

3. GAYE, M. (1988 a.)
Les Coopératives Rurales au Sénégal et l'expérience de la Responsabilisation.
Coopératives et Développement, Revue du CIRIEC, Centre Interuniversitaire de Recherche, d'Information et d'Enseignement sur les Coopératives; Vol 20 N 1, 1988-89; pp 121-139.

4. GAYE, M. (1988 b)
Le Crédit Informel en Milieu Rural Sénégalais: Enquête dans les Régions de Fatick et Kaolack.
Document de travail 87-S. ISRA. DJRSAEA, Dakar; Janvier 1988. 22 p.

5. GAYE, M. (1988 c)
Le Désengagement de l'Etat et la Problématique des Intrants Agricoles au Sénégal.
Communication au colloque international sur la crise de l'agriculture africaine tenu à l'Université Cheikh Anta Diap du 19 au 23 Décembre 1988, 14 p.

6. GROUPE DE REFLEXION SUR L'ENGRAIS, (1986)
Propositions pour une relance de la consommation d'engrais au Sénégal. Rapport final. Décembre 1986.

7. KELLY, V. A. (1986)
Farmers'demand for fertiliser in the context of Senegal's new agricultural policy: A study of factors affecting farmers' purchasing decision. September 1986.

8. MINISTERE DU DEVELOPPEMEMT RURAL. (1984)
Nouvelle Politique Agricole. Mars-Avril 1984.

9. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL. (1986)
Etudes du secteur agricole: Intrants agricoles. Mai 1986